



DÉCISION DU MAIRE

n° 2022-34

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

OBJET : SIGNATURE D'UN DEVIS AVEC LA SOCIÉTÉ « CLARO FRÉDÉRIC » POUR DES TRAVAUX DE PEINTURE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET SOLLICITATION AUPRÈS DE LA RÉGION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU « BONUS RURALITÉ »

Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de la Commune de VOUGY,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-02-06 en date du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal pour la durée de son mandat lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite des opérations dont le montant est inférieur à 90 000 € HT et lui permettant de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, pour toute enveloppe prévisionnelle de travaux ou projets inférieure à 200 000 € ;

CONSIDÉRANT l'utilité de rénover chaque année une partie des classes et la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour ces travaux ;

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter la proposition présentée par CLARO FRÉDÉRIC – 1243 route des Paquis – 74800 AMANCY :

- devis n° DEV00000103 du 20/06/2022, s'élevant à 5 687,29 € HT soit 6 824,74 € TTC pour des travaux de peinture à l'école élémentaire.

Article 2 : de solliciter l'aide de La Région à hauteur de 40%, au titre du « Bonus Ruralité » sur une dépense subventionnable de 5 687,29 € HT, soit une subvention de 2 274,92 €. Reste à la charge de la commune 3 412,37 € HT.

Article 3 : la présente décision sera télétransmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Article 4 : il sera porté à connaissance de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à VOUGY, le 24 juin 2022
Par délégation du conseil municipal,
Le Maire,

Yves MASSAROTTI